AR Prefecture

017-211700919-20220630-2022063006-DE Reçu le 06/07/2022 Publié le 06/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente Juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS:

M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTET Martine - M. ANNEREAU Michel - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. AZAMA Christophe - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. Philippe LATAUD - Mme MALGOUYAT Florence - M. SARAZIN Emmanuel - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LUC Laetitia - M. MARIONNEAU Clément - Mme ABSOLU Florence - M. BREAU Brandon - Mme BOUTEILLER Evelyne

ABSENTE REPRESENTEE:

Mme Jessica LERAY (pouvoir à Mme Martine BOUTET)

ABSENT NON REPRESENTE:

M. PAIRAUD Mathieu

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme Laura MILLET

date de la convocation : 23/06/2022 date affichage : 24/06/2022 dates de publication : 24/06/2022 site internet 29/06/2022 Journal Sud-Ouest

Nombre de conseillers en exercice : 19

Conseillers présents: 17 Conseillers représentés: 1 Conseiller non représenté: 1

Votants: 18

ATTRIBUTION TERRAIN A PIEUX N° 32 A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

L'entreprise MASSONNEAU BRAUD SARL cesse son activité et libère à cette occasion le terrain à pieux n° 32 qu'elle occupait.

L'entreprise ARRIGNON BROTHERS qui est le repreneur de l'activité, demande à pouvoir disposer dudit terrain à pieux.

Dans la mesure où il n'y a pas de règle d'attribution fixée, ni de liste d'attente, rien ne s'oppose à cette demande.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- attribue le terrain n° 32 d'une superficie de 370 m² à l'entreprise ARRIGNON BROTHERS.
- autorise le Maire à signer l'amodiation pour 5 ans à compter du 1er Juillet 2022.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Jérémy BOISSEAU